

Projet d'accueil



**MAM Aux Jardins Des
Sourires**

I. PRESENTATION

Notre Maison d'Assistante Maternelle (MAM) « Aux jardins des sourires » est née de l'envie de créer un lieu où nous avons à cœur de partager des valeurs communes telles que : le respect des autres et de soi, les rythme de l'enfant, de ses besoins, du partage, de la communication, de la confiance en soi, de l'autonomie tout en évoluant dans un espace sécurisé entièrement dédié à lui.

Nous nous efforcerons de sensibiliser l'enfant au monde qui l'entoure : le respect de l'environnement, les saisons, la météo.

Nous voulons proposer aux enfants et à leur famille un lieu d'accueil préservant la continuité familiale tout en accompagnant l'enfant dans sa rencontre aux autres et à son environnement au travers d'un accueil collectif.

Le travail d'équipe et la cohésion étant essentiels pour le bon fonctionnement de notre MAM, nous avons élaboré ensemble un projet d'accueil commun.

Notre projet d'accueil ne se base pas sur une pédagogie particulière mais s'inspire de différentes méthodes dans lesquelles nous puiserons des éléments applicables et cohérents avec notre mode de fonctionnement.

A. Les assistantes maternelles

Tessa,

J'ai obtenu un BAC PRO Service aux personnes et aux territoires en 2015 et un CAP petite enfance en 2017 et j'ai réalisé des remplacements ponctuels au sein de crèche et en tant qu'ATSEM de 2019 à 2022 . Je suis agréée depuis le 23 août 2022 par le conseil départemental d'Indre-et-Loire, pour 4 enfants.

J'ai toujours voulu travailler avec les enfants, les accompagner, participer à leur développement et à leur épanouissement, grâce à cette relation privilégiée. De permettre à chaque enfant d'évoluer à travers le respect du rythme de chacun, l'éveil grâce aux activités et les temps de jeux libres qui laissent place à l'imagination débordante des enfants. Le travail en équipe permet de s'enrichir des compétences et des expériences de chacune. La MAM favorise l'apprentissage de la vie en collectivité tout en ayant un espace sécurisé est dédié exclusivement aux enfants.

Kelly,

Je suis agréée depuis le 23 août 2022 par le conseil départemental d'Indre-et-Loire, pour 4 enfants.

J'ai découvert mon aptitude et mon intérêt pour le travail auprès d'enfants, lors des remplacements ponctuels que j'ai effectué en tant qu'ATSEM. Le fait d'assister à l'évolution, l'épanouissement et l'éveil de l'enfant, ainsi que leurs naturel et leurs authenticité contribue au fait que je souhaite désormais en faire mon métier. Le choix d'exercer au sein d'une MAM s'est imposé grâce à la possibilité de travailler en équipe dans un environnement spécialement conçus pour l'accueil des jeunes enfants et de leurs parents.

Nous nous sommes retrouvées autour de ce projet commun répondant à nos aspirations, éthiques et valeurs professionnelles.

B. Formation

1) La formation initiale obligatoire

CF. Code de l'action sociale et des Familles

L'assistant(e) Maternel(le) ayant suivi sa première session de formation obligatoire (80H) doit suivre obligatoirement la seconde partie de formation de 40H dans les 3 ans suivant l'accueil du premier enfant.

La totalité des 120H de formation est validée par la présentation à l'EP1 et l'EP3 du CAP Accompagnement Éducatif Petite Enfance.

L'assistant(e) maternel(le) reste rémunéré par son ou ses employeurs durant ces absences. La loi prévoit des modalités de remboursement par le conseil Départemental, des frais d'accueil supplémentaires occasionnés.

2) La formation professionnelle continue

CF. Droit du travail

Comme tout salarié, les assistant(es) maternel(le) bénéficient d'un droit à la formation professionnelle. Les formations peuvent se dérouler pendant ou hors temps d'accueil.

C. Présentation de la MAM

Description

Maison de plain-pied de 140 m² environ, composée de 9 pièces dont :

- Une salle de vie avec coin repas, coin d'éveil, coin calme,
- Une buanderie qui fait aussi pièce de rangement,
- Une cuisine ouverte,
- Une salle de douche avec toilette adulte, lavabo, table à langer,
- Un toilette adulte et un toilette enfant,
- 3 chambres,
- Un bureau,
- Une cour extérieure.

La MAM sera ouverte du lundi au vendredi de 8H à 19H. Kelly ne travaillera pas les mercredis.

II. PERIODE D'ADAPATION

La première séparation étant une étape parfois difficile, aussi bien pour les enfants que pour les parents, il est important de prendre le temps nécessaire pour la période d'adaptation. C'est une période essentielle pour l'enfant, les parents ainsi que l'assistante maternelle.

Celle-ci nous permettra ensemble de découvrir le lieu d'accueil, de connaître les habitudes et les rythmes de vie de votre enfant, de vos envies et vos attentes.

Ce temps d'accueil nous permettra de faire connaissance, d'installer une relation sécurisante et de confiance à travers nos échanges. Elle sera progressive, définie avec les parents et l'assistante maternelle et elle est adaptable à chaque enfant.

L'adaptation

L'adaptation se fera selon le rythme de l'enfant et de son âge :

- 1er jour : sur un temps d'éveil, 1 heure accompagnée de son ou ses parent(s),
- 2ème jour : sur un temps d'éveil, 1 à 2 heures seul (selon observation de l'enfant lors du 1er jour)
- 3ème jour : sur la matinée.
- 4ème jour : sur la matinée, le repas.
- 5ème jour : sur la matinée, le repas, la sieste.
- 6ème jour : la journée entière.

Pendant cette période où nous apprenons à nous connaître, le temps d'adaptation peut s'ajuster au besoin de l'enfant ou de ses parents.

III. L'accueil au quotidien

Les enfants seront accueillis par leur assistante maternelle qui se tiendra informée de leur l'humeur, de la nuit passée, du petit déjeuner et des petits incidents éventuels survenus au domicile.

Nous allons mettre en place un système de carnet de liaison pour chaque enfant avec l'accord des parents pour pouvoir transmettre les informations du déroulement de la journée à chaque départ, en complément des transmissions orales.

L'objet transitionnel : Il est important, pour faciliter la séparation si l'enfant en a besoin. Il permet de l'apaiser lors des petits chagrins, de le rassurer et de garder un lien avec ses parents. Cet objet peut-être un doudou, une tétine, un foulard, un vêtement (un nœud sera fait sur les foulards et tee-shirts pour éviter tout risque d'étouffement). Votre enfant sera libre de le ranger ou de le garder avec lui tout au long de la journée.

Aménagement du temps d'accueil

L'enfant sera accueilli directement dans la pièce principale par son assistante maternelle, il possédera un porte manteau où il pourra entreposer ses affaires personnelles.

Exemple de journée type à la MAM :

- 8H à 9H : Temps d'accueil des enfants, jeux libres,
- 9H à 11H : Activités, sorties, temps de change (en fonction du besoin de l'enfant)
- 11H à 12H : Lavage des mains, déjeuner,
- 12H à 13H : Jeux libres, changes puis temps calme avant la sieste.
- 13h à 15h30 : Sieste,
- 15H à 16H30 : Réveils progressifs, jeux libres puis goûter,
- 16H à 19H : Jeux libres, départs des enfants

IV. LES BESOINS DE L'ENFANT

A. Repas

Le repas est un moment convivial, riche en échanges divers, d'ouverture à l'autre, aux saveurs, aux aliments. C'est aussi un moment privilégié entre l'enfant et son assistante maternelle, les repas seront apportés par les parents. Nous favorisons l'autonomie de l'enfant en le laissant toucher les aliments et manger seul.

Pour les bébés, les rythmes individuels sont respectés, les repas seront donnés à bras ou confortablement installée dans un transat ou encore dans la chaise haute (selon sa maturité physique). Les parents fourniront les biberons, l'eau, une boîte de lait neuve. Nous n'accepterons pas les dosettes de lait pour des raisons de sécurité. Pour la diversification alimentaire nous vous laissons la mettre en place. Nous chaufferons les biberons au chauffe-biberon ou au bain-maire selon vos habitudes.

Pour les plus grands, le repas sera proposé à table.

Le repas est proposé vers 11H30-12H et le goûter vers 15H30-16H. Le rythme de l'enfant sera pris en compte.

L'allaitement maternelle

Il nous semble nécessaire de pouvoir accueillir les mamans qui poursuivent l'allaitement en leur proposant un espace isolé, au calme pour nourrir son enfant.

Il est possible d'emmener le lait maternel frais ou congelé que nous prendrons soin de conserver dans une partie réservée du réfrigérateur.

B. Le sommeil

Il est essentiel de respecter le rythme de chacun. Les réveils seront échelonnés et les rythmes de sommeil personnalisé. Le sommeil est un besoin vital chez l'enfant pour sa construction et sa maturation neurologique. Nous ne réveillerons jamais un enfant de la sieste. Nous pouvons cependant ouvrir la porte de la chambre si l'enfant est seul dans celle-ci.

Afin que l'enfant dorme dans les meilleures conditions qui soient, il sera toujours placé au même endroit pour dormir (repère) dans une ambiance de repos favorable à l'endormissement. L'enfant ne dort jamais complètement dans le noir afin que celui-ci différencie le jour et la nuit. La température des chambres sera comprise entre 18°C et 20°C. Nous ferons une surveillance de sieste toute les 10 minutes.

Pour les bébés, nous suivrons les recommandations nationales pour éviter tout risque de mort subite du nourrisson qui sont : de coucher l'enfant sur le dos dans une gigoteuse adapté à son âge et à la saison (été/hiver). Les bébés seront couchés dans des lits à barreau, sans tour de lit, ni couverture et oreiller, sans cale bébé.

Pour les grands, ils seront couchés sur un matelas au sol ou des couchettes avec une petite couverture, sans oreiller.

Les draps et couvertures pourront vous être fournis sauf si vous souhaitez amener les vôtres.

Nous prendrons soin d'enlever barrettes, élastique, attache tétine avant de coucher un bébé ou un grand dans son lit pour éviter tout risque d'étranglement. Pour les colliers (ambre), nous lui enlèverons sauf si vous préférez qu'il le garde. Nous pourrons lui attacher autour de la cheville et nous veillerons à lui remettre autour du cou une fois que sa sieste sera terminée.

Les habitudes de l'enfant seront prise en compte (doudou, tétine, rituels...). Les bébés et les jeunes enfants auront un lit à barreau, pour les plus grands ils seront couchés sur des couchettes ou sur un matelas au sol.

Nous souhaitons que l'enfant soit acteur de son repos, de son sommeil, qu'il puisse se coucher seul en étant accompagné lors de son endormissement et se lever seul quand il n'a plus sommeil. Dès qu'un enfant présente un signe de fatigue, son lit lui sera proposé.

En cas de refus de dormir, un temps calme sera proposé dans la salle de vie sur un matelas au coin calme. Nous restons auprès de l'enfant pour l'aider à se poser et à l'accompagner à l'endormissement, si nous observons des signes de fatigue, on lui proposera son lit.

C. Hygiène

Les changes se feront chaque fois qu'il est nécessaire sur la table à langer dans la salle de douche. Le moment de change est un instant de plaisir, de découverte, d'échange. C'est un moment privilégié pour l'enfant qui se retrouve avec l'adulte et partage ainsi un instant de communication et de sécurité affective. Le change s'effectue dans des conditions de sécurité adaptés.

Les parents fourniront les couches, les produits de soins et les affaires de change. La MAM fournit uniquement le linge de toilette (gants et serviettes). Le change se fera à l'eau et au savon sauf si vous préférez utiliser des produits nettoyants.

Dès que l'enfant est capable de se tenir debout, le « change debout » est favorisé pour permettre plus d'autonomie.

Pour les enfants en cours d'acquisition de la propreté, des pots seront mis à disposition. Pour les plus grands, toilette à hauteur, des toilettes avec réducteur et marche pied seront disponibles. L'acquisition de la propreté se fera en collaboration avec les parents lorsque l'enfant sera prêt, mature et désireux d'être propre. Une discussion entre l'assistante maternelle et les parents sera effectuée afin que cette acquisition se fasse dans les meilleures conditions.

Nous ne forcerons pas un enfant à aller au toilette ou sur le pot s'il ne désire pas y aller. En revanche, nous lui proposerons à chaque temps de change.

Le lavage des mains se fera avant et après chaque repas, passage aux toilettes, activité ou dès que nécessaire. Les enfants pourront le faire en toute autonomie avec l'aide de la tour d'observation qui se trouvera dans la cuisine sous notre surveillance. Ainsi les enfants apprennent à se laver les mains, savonner et rincer seuls.

Les locaux seront aérés avant chaque arrivé et après chaque départ des enfants. Les locaux seront lavés tous les soirs après le départ des enfants. Les jeux seront lavés aussi souvent que nécessaire (passage au lave-vaisselle, machine à laver ou avec un désinfectant pour les jeux qui ne peuvent pas y passer). Les draps des lits seront changés toutes les semaines sauf en cas de salissure, ils seront changés immédiatement. Si vous fournissez le drap on conviendra d'un jour pour vous le redonner afin que vous puissiez le laver.

D. Santé

En cas de maladie, l'enfant peut être accueilli selon l'avis du médecin traitant. L'assistante maternelle doit être informée dès le matin en cas de fièvre, de signes d'infection, de traitement en cours ou de toute situation anormale pouvant affecter l'enfant (chute, maladie de peau, poux...).

Les parents seront prévenus en cas de maladie contagieuse suspectée au sein de la MAM. Une attention particulière sera apportée au traitement car nous ne pouvons en aucun cas administrer un médicament, même homéopathique, sans ordonnance du médecin traitant. Sur l'ordonnance il devra être renseigné le nom de l'enfant, son poids, la dose de prise, la durée et il faudra aussi une autorisation écrite des parents pour que nous puissions donner les médicaments pour vos enfants.

Tous médicaments même crème pour le change (sauf crème solaire mais vous devez déjà l'avoir utilisé pour éviter tout risque d'allergie) doivent avoir un ordonnance (sérum physiologique, doliprane...). Le liniment ne fait pas l'objet d'une ordonnance ce n'est pas une crème nettoyante, mais une crème protectrice. Il serait préférable d'apporter un thermomètre pour votre enfant. De plus, les médicaments apportés par les parents doivent être dans leur conditionnement d'origine. La première dose du traitement est administrée par les parents pour éviter tout risque d'allergie. En cas de fièvre ou de grosses chutes, nous appellerons immédiatement les parents ou le samu si nous jugeons qu'il s'agit d'une urgence.

Concernant les enfants avec des allergies, des maladies chroniques, du handicaps moteurs ou mentaux, la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI) sera établie en concertation avec les parents, le médecin traitant et l'assistante maternelle.

Pour les vaccins,

L'enfant doit être à jour pour son entrée à la MAM comme le stipule « Le Décret n°2018-42 du 25 janvier 2018 relatif à la vaccination obligatoire, impose aux parents d'enfants nés à compter du 1^{er} janvier 2018 un parcours vaccinal permettant de lutter contre 11 maladies aux conséquences graves ».

Si l'enfant n'est pas à jour dans ses vaccins nous ne pourront pas l'accueillir sauf si au moment du rdv du vaccin l'enfant est malade dans ce cas vous aurez au maximum 3 mois pour nous fournir la photocopie des vaccins. Si à l'issue des 3 mois il n'y a toujours pas de vaccin, le contrat sera rompu pour faute de l'employeur.

Nous ferons des photocopies de la page des vaccinations que nous garderons dans le contrat. Chaque nouveau vaccin fera l'objet d'une nouvelle photocopie ou d'une attestation d'un professionnel de santé.

E. Éveil

Les activités proposées seront adaptées à l'âge et au développement de l'enfant. Le jeu est pour l'enfant un besoin essentiel pour son développement moteur, sensoriel, intellectuel, social ainsi que pour développer son langage.

Les périodes de jeux sont essentiel pour l'épanouissement de l'enfant. Elles stimulent l'imagination, la créativité, la découverte. Nous allons proposer des jeux divers, non genré.

Nous serons la plus part du temps au sol avec eux pour les accompagnée, les encouragée dans chaque étape de leurs développement.

Les activités seront proposées mais jamais imposé à l'enfant. Nous l'accompagnons dans sa découverte en le laissant faire de lui même.

L'enfant aura la possibilité de jouer seul, c'est ainsi qu'il développera sa créativité, son imaginaire.

Le trotteur ne sera pas utilisé comme le préconise les professionnels de santé.

Pour les bébés :

Nous souhaitons privilégier la motricité libre pour cela nous allons créer un espace de jeu, sur un tapis d'éveil au sol sera installée pour que des tout petit l'enfant soit acteur de ses mouvements. Des jouets variés en forme, couleurs, textures, sons seront proposés pour éveiller ses sens. Sur les tapis, l'enfant prendra conscience de son environnement, de ses mouvements et de limites de son corps.

Nous ne proposerons pas à l'enfant une position qu'il n'a pas encore acquise seul (le mettre en position assis, le mettre sur le ventre, si de lui même il ne le fait pas).

Pour les plus grands :

Voici quelques activités que nous pouvons proposer :

- Activités manuelles : peinture sur différents supports, dessin, bricolage, collage...

- Motricité fine : gommettes, play maïs, transvasement (de graines, semoules, riz, eau, bouchons...), pâte à modeler...

– Activités de psychomotricité : parcours, danse, jeux d'équilibre...

– Activité cuisine : préparation d'un plat, d'un gâteau...

– Stimulation des 5 sens : sacs à odeurs, semaine du goût, parcours sensoriels, bacs sensoriels, expériences...

– Activités de sons et musique : découverte de différents instruments, confection d'instruments, écoute de différentes sortes de musiques et de sons (animaux, nature), chant et danse...

– Jeux d'imitation : dînette, poupons, déguisements...

Il n'y aura pas d'activités manuelles tout les jours parce que l'enfant apprend essentiellement par lui même lorsqu'il joue seul ou avec les autres copains.